

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2111

Artikel: Agressions du Nouvel An: et si on sortait de la pensée binaire? : Le féminisme n'a pas à être écartelé entre islamophobie et antiracisme
Autor: Arsever, Sylvie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'univers carcéral attise la religiosité, comme l'atteste une [étude](#) du Fonds national. Un encadrement par des aumôniers s'avère indispensable pour éviter des endoctrinements extrémistes. Mais, aujourd'hui encore, les aumôniers musulmans ont un accès aux prisons moins facile que les catholiques ou les protestants ([DP 1900](#)).

On connaît également des cas de radicalisation en mosquée, par exemple au [Petit-Saconnex](#) ou à [Winterthur](#). Mais, selon [Miryam Eser Davolio](#), enseignante au département de travail social de la Haute école spécialisée de Zurich, les mosquées jouent plutôt le rôle d'institutions préventives.

Une collaboration de l'autorité publique avec les musulmans est donc opportune. La relation entre l'Etat et les communautés religieuses étant de compétence cantonale, il y a 26 régimes différents décrits dans une [étude](#) commandée par la Commission fédérale contre le racisme.

La Constitution vaudoise de 2003 ([DP 2065](#)) accorde le [statut privilégié](#) d'institution de

droit public aux Eglises protestantes et catholiques, accompagné d'un financement puisé dans les caisses de l'Etat. La communauté israélite est simplement reconnue comme institution d'utilité publique. Les associations musulmanes pourront accéder au même statut si elles en font la demande. Elles pourront ainsi avoir notamment un accès plus facile aux hôpitaux et aux prisons pour accompagner leurs membres.

Mais, pour être reconnues, elles doivent faire la preuve de leur caractère «[helvético-compatible](#)». En clair, il leur incombe de démontrer qu'elles peuvent s'intégrer à la communauté en répondant aux exigences assez strictes de la loi. L'[Union vaudoise des associations musulmanes](#) hésite encore à faire le pas.

A Genève, la [Constitution](#) de 2012 confirme la laïcité de l'Etat qui observe la neutralité religieuse et ne finance aucune activité culturelle des communautés religieuses, avec lesquelles les autorités entretiennent néanmoins des relations suivies. La [loi d'application](#) présentée en

novembre 2015 par le gouvernement précise la nature de ces relations. Conformément à la neutralité religieuse, les communautés musulmanes qui respectent les valeurs fondamentales auront les mêmes droits que les autres Eglises. Elles pourront donc demander au fisc cantonal de prélever pour elles une contribution religieuse. Comme celle en vigueur actuellement, ladite contribution ne sera pas obligatoire pour les fidèles.

Cette disposition permettra un financement transparent des mosquées en lieu et place d'une contribution étrangère, notamment saoudienne. La gauche de la gauche refuse formellement que l'Etat devienne percepteur pour mieux contrôler les mosquées. Le Parlement genevois doit encore se prononcer.

La comparaison entre les modèles vaudois et genevois est intéressante. La très laïque Genève se montre ainsi plus ouverte à l'égard des musulmans que le canton de Vaud, qui n'a pas su complètement rompre les anciens liens entre l'Eglise et l'Etat.

Agressions du Nouvel An: et si on sortait de la pensée binaire?

Le féminisme n'a pas à être écartelé entre islamophobie et antiracisme

Invitée: Sylvie Arsever - 28 janvier 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28858>

Le débat autour des agressions sexuelles imposées à des

centaines de femmes allemandes pendant la nuit de

la Saint-Sylvestre bouscule les valeurs de gauche et divise la

famille féministe.

Dieu sait (si l'on ose le convoquer dans ce débat malaisé) que ce n'est pas la première question liée aux migrations en provenance du monde musulman à troubler ainsi la mare politique.

Mais le plus frappant dans cette affaire est ailleurs. Il consacre avec une force inédite l'incapacité croissante, dans le débat médiatico-politique, de penser deux choses à la fois et d'en nuancer une par la prise en considération de l'autre. Des conjonctions ordinaires comme «et» ou «mais» paraissent tombées hors d'usage tandis que tout s'ordonne autour de l'opposition: soit - soit.

Le comportement des agresseurs, ainsi, ne peut avoir qu'une cause. Soit il faut le rapporter au machisme ordinaire, seule l'origine de leurs auteurs présumés expliquant une émotion dont le public est bien avare face au harcèlement autochtone. Soit il est avant tout culturel, voire religieux.

Ceci posé, beaucoup d'autres choses se simplifient. Comme les questions humanitaires et politiques complexes soulevées par les cohortes de désespérés qui continuent malgré l'hiver d'affluer à travers les Balkans. Soit elles sont composées de réfugiés face auxquels la solidarité s'impose, soit elles sont la vague jusqu'ici la plus importante d'une invasion intéressée qu'il importe de stopper au plus tôt.

La première alternative permet

de résoudre la seconde selon une formule quasi mathématique que l'on pourrait poser ainsi: machisme ordinaire = réfugiés; machisme culturel = envahisseurs. Dans le premier cas, Angela Merkel a eu raison d'ouvrir les portes. Dans le second, elle a eu tort.

Trop naïf pour être honnête

Face à cette séduisante simplicité, on a presque scrupule à rappeler que l'Allemagne a accueilli l'an passé près d'un million de migrants et que les débordements vraisemblablement attribuables à quelques centaines d'entre eux ne disent pas grand-chose sur les dispositions et les capacités d'intégration des autres.

On ose encore moins suggérer qu'attendre de tous les déplacés sans exception qu'ils se comportent parfaitement dès le premier jour de leur arrivée ne tient pas tant de la naïveté que de la mauvaise foi la plus crasse. Ne serait-ce que pour de simples raisons statistiques, un million de personnes en plus, cela implique plus de délits, voire de crimes, comme cela implique plus de maladies, plus d'enfants à scolariser, plus de travailleurs, plus de compétences, plus d'idées et, allons-y, plus de kamikazes en puissance.

Irons-nous encore jusqu'à insinuer que la violence machiste est commune aux sociétés patriarcales, mais inégalement répartie entre

différents groupes humains placés dans des circonstances dissemblables?

Peu de femmes, où qu'elles vivent et quelque religion ou athéisme que professe leur entourage, peuvent se vanter de n'avoir à aucun moment senti une main sonder leur anatomie dans un tram ou un métro bondé, ou, adolescentes, été pressées dans un coin par un oncle aviné ou le père éméché d'une copine. Aucune, certainement, n'a entièrement échappé à ces agressions plus sournaises que sont les commentaires salaces, les insultes plus ou moins déguisées ou les blagues douteuses. Et beaucoup ont subi pire: violences physiques, chantage sexuel, viol, meurtre.

Le risque, toutefois, n'est pas exactement le même partout. Il existe des contextes sociologiques plus ou moins favorables à la violence machiste. Les bandes de jeunes hommes, ainsi, ont une propension reconnue des criminologues à affirmer leur solidarité par la contrainte sexuelle et le viol, qu'elles se réunissent dans le cadre d'un club de sport, d'un campus américain, d'une association de motards ou d'une armée djihadiste.

Dans le monde musulman, des pays comme l'Arabie Saoudite pratiquent une forme institutionnalisée de violence machiste en privant les femmes d'image et d'accès à l'espace public. Cette ségrégation, activement promue dans la région à coup de pétrodollars,

débouche, comme l'a montré la féministe égyptienne [Mona Eltahawy](#), sur une obsession sexuelle généralisée de nature à favoriser les formes d'agression que l'Allemagne a découvertes la nuit de la Saint-Sylvestre.

Ces dernières sont devenues en Egypte un fléau régulièrement dénoncé, contrecoup peut-être de l'affrontement aigu que connaît la région entre tentations mondialisées et régression islamiste. Mais elles expriment avant tout un rapport de pouvoir. Comme les hommes de toutes religions et de toutes cultures qui exploitent les migrantes sur la route de l'exil, les agresseurs égyptiens savent qu'ils auraient tort de se priver: l'impunité leur est garantie et les victimes qui osent se plaindre s'exposent au viol supplémentaire d'un examen de virginité.

Ces facteurs dans leur ensemble, entre organisation en bandes, rapport de force et contexte culturel, ont-ils joué un rôle dans les événements allemands? Cela tombe sous le sens. S'ensuit-il qu'Angela Merkel a eu tort d'admettre un nombre record de réfugiés? Evidemment non.

La crise de cet été était suffisamment grave pour imposer ses propres termes de réflexion. Parmi lesquels on peut citer l'impératif humanitaire, les considérations politiques et démographiques et la question, rarement développée par les opposants à tout accueil, des alternatives.

Quant aux violences sexuelles, elles n'en sont pas plus acceptables pour autant et doivent être combattues énergiquement. Deux choses doivent être rappelées à ce sujet.

Vous avez dit culture?

La première a trait au sort étrange connu depuis quelques décennies par le concept de culture. Dans un monde où «*race*» est – pour combien de temps encore? – un gros mot, on tend de plus en plus à employer celui de culture pour évoquer exactement ce que l'on entendait naguère par le premier: une tendance atavique à adopter certains comportements, un facteur entièrement prédictif et parfaitement insensible au contexte.

C'est bien sûr absurde. Les comportements humains sont influençables, notamment par le contexte. C'est justement cela qui permet aux cultures de se constituer et de se modifier constamment. Un des instruments parmi d'autres de cette influence est la répression des agissements jugés contraires aux valeurs communes.

En matière d'attentats sexuels, c'est le deuxième point, les valeurs des sociétés occidentales sont hésitantes. En Suisse, les féministes ont dû lutter pour faire admettre au début des années 1990 les «*actes analogues à l'acte sexuel*» et les «*actes d'ordre sexuel*» ([art. 189 CP](#)) à parité de gravité avec le viol

proprement dit ([art. 190 CP](#)). C'est désormais la souffrance infligée à la victime et non l'atteinte portée aux droits de son mari qui prime dans l'appréciation d'un crime puni au maximum de dix ans de prison.

Attouchements tolérés

Cette évolution a toutefois laissé de côté les humiliations sexuelles qui restent en deçà de la gravité permettant une analogie avec le viol. Les attouchements, toujours en Suisse, ne sont punis – lorsqu'ils le sont – que d'une amende ([art. 198 CP](#)). En Allemagne, ils ne sont pas pénalisés en tant que tels. Parmi les actes imposés aux victimes de la Saint-Sylvestre, une partie au moins semble comprise dans cette zone de tolérance que certains suggèrent de restreindre en recourant aux incriminations plus larges de contrainte ou de *Beleidigung* (que l'on pourrait traduire par atteinte à l'honneur).

La jurisprudence, comme les habitudes culturelles, étant susceptible d'évolutions parfois rapides, la pratique pénale pourrait changer à l'occasion des événements dont nous parlons. Est-ce souhaitable? Ce le serait certainement si cela correspondait, non à la volonté de rassurer une opinion traumatisée en frappant fort, mais à une véritable prise de conscience: le harcèlement sexuel n'est pas une gauloiserie plus ou moins sympathique. Mais une pratique d'intimidation et d'humiliation

comparable à la discrimination raciale – que le Code pénal suisse, par exemple, punit d'un maximum de trois ans de prison.

Avant le 31 décembre 2015, suggérer une telle évolution

aurait été le signe d'un féminisme enragé. Aujourd'hui? A voir.

En attendant, une dernière complexité mérite d'être signalée. Ce sont souvent les

mêmes qui s'élèvent contre l'emprise islamique en Europe et contre la gynocratie envahissante qui menace de priver les mâles autochtones du droit ancestral aux propos insultants et à la main baladeuse.

La mode a toute sa place dans l'Histoire

Modes et costumes au fil du temps, Revue historique vaudoise 123/2015, Editions Antipodes, Lausanne 2015

Pierre Jeanneret - 02 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28878>

Longtemps, le thème de la mode – considéré comme un sujet futile? – n'a pas semblé digne de l'attention des historiens. Pourtant Roland Barthes, en 1957 déjà, avait montré que la mode vestimentaire est à la fois un fait économique, culturel, anthropologique et sociologique.

C'est donc à ce sujet de la mode que le dernier numéro de la [Revue historique vaudoise](#) daté de 2015 a consacré un volume thématique. Celui-ci est en partie issu du colloque organisé en novembre 2011 par Olivier Meuwly à Yverdon-le-Bains, la ville qui par ailleurs accueille en son château le Musée suisse de la mode.

Le volume est constitué de treize contributions fort diverses, mais qui présentent entre elles une incontestable unité. On y trouvera des articles sur le vêtement liturgique en Suisse romande du Moyen Age à la Réforme,

sur le rapport entre bijou et mode (deux concepts en apparence antinomiques, l'un pérenne, l'autre éphémère), ou encore sur le vêtement comme accessoire de la cuirasse, le «*paletot d'armure*». Il faut noter le fait que dix des auteurs sont des historiennes, pionnières dans ce domaine assez nouveau de l'historiographie.

Patricia Brand s'arrête sur une manufacture de laine à Yverdon, conçue par les autorités bernoises comme un lieu d'éducation pour les enfants de bourgeois se trouvant à l'assistance publique. Une visée à la fois sociale et moralisatrice. Cette entreprise ne connut qu'une existence éphémère (1695-1708), sans doute surtout à cause de la médiocre qualité des produits finis, principalement des articles de bonneterie et des bas. Pour donner à ces derniers leurs couleurs, on utilisait la garance, le safran, la

camomille, l'indigo... Malgré son succès très relatif, cette entreprise rompait avec l'artisanat à domicile et annonçait l'industrie moderne.

On sait que le bas du Pays de Neuchâtel s'est spécialisé dans la fabrication des indiennes, pièces de coton imprimées qui connurent un extraordinaire engouement, passant de la noblesse et des gens fortunés aux milieux plus modestes. Ce qui illustre une fois de plus le phénomène selon lequel la mode, par esprit d'imitation, «*descend*» des classes aisées vers le peuple. On remarque un important progrès technique en 1780, date à laquelle le rouleau de cuivre remplace le bois pour l'impression. L'auteure, Lisa Laurenti, nous renseigne aussi sur les dessins, floraux ou de style cachemire... à la mode.

Ursula Karbacher montre, elle, les rapports étroits entre la broderie de Saint-Gall et la haute couture. La branche textile doit réinventer chaque